

LA FEUILLE DE ROUTE 2024 NOUS MENE A UNE IMPASSE !

Alors que la direction générale nous présente son projet de feuille de route 2024 pour France Travail, **nous ne disposons pas, pour autant, de la convention tripartite État-Unedic-France Travail 2024-2027**, dont la difficulté des négociations, notamment en termes de budgets et d'indicateurs, a reporté sa présentation au Conseil d'Administration de France travail à fin mars 2024, même si des éléments budgétaires ont été présentés et votés au Conseil d'Administration du 29 février 2024. De même, alors qu'une négociation est en cours sur l'accord pour les délais de consultation et l'articulation entre le CSEC et les CSE, où chacun a pu porter la difficulté des informations, mais surtout des processus d'information-consultation en lien avec tous les chantiers préfigurant France Travail modifiant l'organisation et les conditions de travail, la direction neutralise l'obligation du processus d'information consultation sur les orientations stratégiques en CSEC, à l'issue la présentation de la convention tripartite, étant un préalable nécessaire à la présentation de la feuille de route, afin de garantir en urgence la présentation de la feuille de route 2024, pour que celle ci se décline rapidement sur tous les territoires.

Pour la direction générale, l'essentiel est désormais de garantir la mise en œuvre de la loi plein emploi, la pression gouvernementale devenant quotidienne pour garantir les objectifs attendus, alors que le taux de chômage augmente et est pronostiqué à plus de 7,5% en 2024.

- C'est en ce sens que le 1^{er} mars 2024 le 1^{er} ministre, accompagné de la ministre du travail, a annoncé **les 29 nouveaux départements intégrant l'expérimentation RSA en 2024**, sans disposer du calendrier de déploiement, en complément des 18 départements déjà retenus en 2023, en sachant que cet élargissement s'accompagne aussi de **13 extensions des périmètres d'application dans les départements ayant déjà débuté les expérimentations**. Nous sommes donc désormais à 47 départements intégrant l'expérimentation RSA ([Retrouvez ici la liste complète des territoires concernés](#)). Il s'agit bien pour le gouvernement d'aller encore plus vite dans son objectif de généralisation, attendue au plus tard au 1^{er} janvier 2025, de l'accompagnement des personnes au RSA, contraints aux 15 heures d'activités. Pour autant, nous ne pouvons plus considérer qu'il s'agit d'expérimentations relevant du seul pouvoir de décision des directeurs régionaux, il s'agit donc désormais d'un projet national avec des déclinaisons différentes d'un territoire à un autre. En ce sens, nous vous demandons de respecter les prérogatives du CSEC et des CSE d'établissement.
- Dans cette même volonté de s'attaquer toujours aux privés d'emploi, alors **qu'un bilan de la contre réforme de l'assurance chômage de 2019 ([Rapport de la DARES - rapport intermédiaire du comité d'évaluation de la réforme assurance chômage initiée en 2019](#)) démontre les effets néfastes pour les jeunes et les plus précaires (intérimaires, personnes en fin de CDD) sans démontrer l'accélération vers le retour à l'emploi**, le gouvernement continue et veut encore taper plus fort, en annonçant des nouveaux droits d'indemnisation à la baisse afin de remettre en cause la contracyclicité promue par le gouvernement quand le taux de chômage était à la baisse, **une nouvelle augmentation des contrôles de recherche d'emploi (en multipliant par 3 le nombre de contrôles d'ici 2027)**. Comme l'a porté la CGT chômeurs et précaires, il faut en cesser avec « *le mythe du chômeur qui ne souhaiterait pas travailler* ». De même, le gouvernement privilégie le contrôle des privés d'emploi, tout en omettant le nécessaire contrôle des entreprises, le gouvernement restant silencieux sur la cure d'austérité à l'encontre des services de l'inspection du travail ([retrouvez ici la carte des zones de non droit du travail produite par la CGT TEPF](#)). Nous sommes aussi en droit de nous interroger sur les nouvelles annonces coercitives qui devraient être annoncées lors du séminaire gouvernemental dédié à la question du travail, prévu à la mi mars.

Alors que le bureau du 1^{er} Comité National Pour l'Emploi s'est tenu le lundi 4 mars, nous avons bien conscience que la présentation du projet de la feuille de route 2024, surtout que celui-ci n'est qu'une déclinaison de la loi plein emploi et du rapport France travail, n'est qu'un document de travail en mode projet qui perdra de sa consistance, à la hauteur des nouvelles annonces gouvernementales qui nous attendent. Nous pouvons même nous interroger sur les prérogatives de l'opérateur France travail, puisque les projets déclinés sont principalement en lien avec **l'extension des expérimentations RSA, décidées unilatéralement entre le gouvernement et les conseils départementaux**, mais aussi en lien avec **les projets entrepris par les conseils régionaux dans le cadre des protocoles de préfiguration France travail signés en Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Pays-de-Loire**, puisque vous les présentez comme pouvant être capitalisés en préparation des feuilles de route régionales.

Le seul objectif du gouvernement demeure de garantir la baisse statistique du taux de chômage, en omettant que **les attaques coercitives du gouvernement vont continuer à renforcer et à accélérer la précarité et la pauvreté de tous les privés d'emploi** ([une étude de l'INSEE publiée le 14 novembre 2023 démontre bien l'augmentation des inégalités et de la pauvreté](#)), qui **seront demain sanctionnés, demain exclus des droits aux indemnités chômage, ASS ou RSA, dans un seul objectif répondre aux soi disantes pénuries de main d'œuvre portées par le patronat.** Votre feuille de route 2024 s'inscrit donc dans cet objectif, en donnant la priorité, non pas à un accompagnement vers le retour à l'emploi, mais bien par une contrainte à celui-ci. Vos objectifs sont donc de créer des task forces de prospection, d'augmenter de 50% les immersions pour les jeunes intégrant le CEJ, d'augmenter de 50% le nombre de candidats en MRS, d'augmenter de 25% les formations préalables au recrutement, de faire progresser de 15% le nombre de propositions d'offres aux candidats, d'élargir Avenir Pro à 700 lycées professionnels, sans omettre évidemment votre objectif d'augmenter de 20% le nombre de contrôle de recherche d'emploi (en les priorisant sur les usagers recherchant un emploi dans un métier en tension et les sortants de formation).

Comme toute la CGT, nous affirmons, une nouvelle fois, que la conséquence du plein emploi prôné par le gouvernement sera principalement la précarisation et que cette loi plein emploi s'attaque à tous les travailleurs, avec ou sans emploi, la présentation de l'annonce d'un acte II de la réforme du marché du travail sous couvert de sortir de la « smicardisation » du marché du travail n'en sera qu'une démonstration.

Au vu des projets qui se multiplient, et pour nombre d'entre eux, nous maintenons notre opposition à la loi plein emploi. Tout en devant garantir nos missions actuelles, nous sommes en droit de vous alerter sur la dégradation des missions de Service Public que nous rendons aux usagers et de la détérioration des conditions de travail notamment en terme d'effectifs insuffisants en sachant que ceux-ci se précarisent également, et qu'elle ne s'accompagne pas d'une légitime et nécessaire augmentation des salaires.

Paris, le 05/03/2024

La CGT est votre outil ! Ne restez pas isolé ! *Syndiquez-vous à la CGT*